

2020-CSSYN-42

Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le : $AR\ n^\circ\ :$

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération relative à mise à jour de la grille tarifaire de la Centrale d'achats d'Yvelines Numériques concernant les collèges

Le 25 juin 2020, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni à l'Hôtel du Département des Yvelines à Versailles sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 19 juin 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L2113-2 s ;

Vu l'ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ont été présentées en conseil des ministres ;

Vu la délibération 2020-CSSYN-33 relative aux modalités de délibération par voie dématérialisée des comités syndicaux en application de l'ordonnance 2020-347 ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu la délibération relative à la centrale d'achats d'Yvelines numériques du 20 février 2019;

Vu la délibération du 21 juin 2019 n° 2019-CSYN-12;

Considérant l'opportunité de pouvoir proposer l'adhésion à la centrale d'achats Yvelines Numériques Centrale d'Achats aux collèges et lycées des Yvelines et des Hauts-de-Seine pour leurs achats de nature numérique dans des conditions économiques compatbles avec leurs contraintes budgétaires,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve la mise à jour de la délibération 2019-CSYN-12 et notamment son article 1er relatif aux frais d'entrée à Yvelines Numériques Centrale d'Achats pour les « autres pouvoirs adjudicateurs » liés à Seine et Yvelines Numériques par convention en modifiant la catégorie « Collèges et lycées » dont le détail suit :

Collèges et lycées : 10€.

Les autres frais d'entrée ne sont pas modifiés.

Accusé de réception en préfecture 078-200062248-20200715-2020-CSSYN-42-DE Date de réception préfecture :

15/07/2020

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

erre BEDIER

President du Comité Syndical Seine-et-Yvelines Numérique

15/07/2020

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération relative à mise à jour de la grille tarifaire de la Centrale d'achats d'Yvelines Numériques concernant les collèges.

Président de séance : Monsieur Pierre Bédier

Présents: 15

- <u>En présentiel (6)</u>: Mme CAPIAUX Anne, M. COQUARD Bertrand, M. COURTES Daniel, Mme HERY LE PAELLEC Anne, M. QUERARD Serge, Mme WINOCOUR LEFEVRE Pauline
- <u>A distance (4)</u>: Mme LEANDRI Nathalie, M. LE FOLL Joseph, M. MANCIPOZ André, M. SUBRINI

Dont

Pouvoir: 5

- Mme DE CIDRAC Marta à Mme HERY LE PAELLEC Anne
- Mme DUMOULIN Cécile à M. COQUARD Bertrand
- M. GARAY François à M. QUERARD Serge
- M. OLIVE Karl à Mme WINOCOUR LEFEVRE Pauline
- M. VASTEL Laurent à M. COURTES Daniel

Absents EXCUSÉS: 8

Mme BARRY Malika, M. GAUTIER Pierre, M. GOURIOU Daniel, M. HAZAN Stéphane, Mme LIM Lina, M. MANSAT Jean-Jacques, M. OURGAUD Jean-Luc, M. RICHARD Laurent

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

| Compétences | Membres | Quorum | Présents ou Représentés |
|----------------------------|---------|--------|----------------------------|
| Administration Générale | 23 | 12 | 15 |

Adopté à l'unanimité

15/07/2020

Résultats du vote

| Délégué | Modalité (en présentiel, à distance ou représenté) | Sens du vote |
|--------------------------|--|--------------|
| BEDIER Pierre | En présentiel | POUR |
| CAPIAUX Anne | En présentiel | POUR |
| COQUARD Bertrand | En présentiel | POUR |
| DE CIDRAC Marta | Représenté | POUR |
| DUMOULIN Cécile | Représenté | POUR |
| GARAY François | Représenté | POUR |
| COURTES Daniel | En présentiel | POUR |
| HERY LE PALLEC Anne | En présentiel | POUR |
| LEANDRI Nathalie | A distance | POUR |
| LE FOLL Joseph | A distance | POUR |
| MANCIPOZ André | A distance | POUR |
| OLIVE Karl | Représenté | POUR |
| QUERARD Serge | En présentiel | POUR |
| SUBRINI Paul | A distance | POUR |
| VASTEL Laurent | Représenté | POUR |
| WINOCOUR LEFEVRE Pauline | En présentiel | POUR |